

## 1 Les politiques économiques

La politique économique représente l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs et pour assurer l'équilibre de l'économie. On distingue :

- la **politique structurelle**, quand l'État agit sur les structures afin d'assurer la croissance économique à long terme ;
- et la **politique conjoncturelle**, quand l'État intervient sur l'économie pour agir sur les déséquilibres du moment (à court terme).

Les **quatre objectifs de la politique économique** sont

- de développer la **croissance** ;
- d'assurer le **plein emploi** ;
- de maintenir la **stabilité des prix** ;
- de soutenir l'**équilibre des échanges extérieurs**.

## 2 La politique budgétaire

**Le budget de l'État** représente l'ensemble des comptes de l'État, la prévision des recettes (impôts et taxes) et des dépenses (crédits alloués aux ministères).

Le budget définit un **ensemble de moyens et d'actions** mis en œuvre pour agir sur l'économie. C'est un outil au service du gouvernement pour **décliner en actions ses choix politiques**.

Les postes les plus importants sont **l'enseignement scolaire, la défense, la recherche et l'enseignement supérieur et la solidarité et l'insertion**.

La structure du budget de l'État peut se représenter ainsi :

$$\text{Dépenses fiscales} - \text{Recettes fiscales (impôts et taxes)} = \text{Solde budgétaire}$$

## 3 La lutte contre le chômage

**Les politiques passives de l'emploi** ont pour objectif de rendre le chômage plus supportable pour les demandeurs d'emploi et de réduire la population active inoccupée. Les moyens utilisés sont :

- des dispositifs d'**assurance-chômage** et d'**amélioration de l'indemnisation** des demandeurs d'emploi ;
- des dispositifs d'**incitation au retrait d'activité** (favoriser le temps partiel volontaire, financer les départs en pré-retraite) ;
- l'**abaissement de l'âge de la retraite** ;
- le **partage du travail** par la réduction du temps de travail.

**Les politiques actives de l'emploi** agissent **sur la demande de travail** en incitant les entreprises à embaucher (par allègement ou exonération de cotisations sociales, de primes à l'embauche...), **sur l'offre de travail** à travers la formation professionnelle (permettant aux salariés de retrouver un niveau de qualification correspondant aux attentes des employeurs). Elles visent aussi à l'**amélioration du fonctionnement du marché du travail** par une meilleure communication entre les offres et les demandes d'emploi.